



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMPTE RENDU DE REUNION

LIEU DE LA REUNION : Préfecture, CADAM, salle Erignac et en visio conférence via webex	DATE : 9 décembre 2021	REDACTION : DDETS
<u>Objet :</u> Service public de l'emploi départemental (SPE-D)		
<u>Présidence :</u> Monsieur Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes		
<u>P.J :</u> 1 diaporama		
<u>PARTICIPANTS :</u> voir feuille de présence annexée		

M Le Préfet salue les participants à la réunion ; il regrette que ce SPED n'ait pu finalement se tenir, comme il l'espérait, en présence des participants ; il note que l'ordre du jour est dense et se réjouit des chiffres qui seront détaillés lors de cette réunion qui montrent un redémarrage dynamique et bien orienté de l'économie du département.

Il souhaite que ce SPED permette de mettre en valeur des actions concrètes pour répondre aux tensions sur les recrutements et permettre simultanément de diminuer le nombre des demandeurs d'emploi et poursuivre l'amélioration de la situation des jeunes.

Seront abordés les points suivants :

- La situation de l'emploi et du marché du travail dans les Alpes Maritimes ;
- Le plan de réduction des tensions sur le marché du travail ;
- Le point d'avancement du plan 1 jeune, 1 solution ;
- Un focus sur les actions emploi menées dans les quartiers prioritaires de la ville ;
- Le pacte ambition en faveur de l'insertion par l'activité économique ;

1. La situation de l'emploi et du marché du travail dans les Alpes Maritimes (M. DELEMOTTE)

Le taux de chômage au second semestre est quasi stable à 9 % sur les deux premiers trimestres 2021.

- 404 883 emplois dans les Alpes-Maritimes au 3eme trimestre 2021 en augmentation annuelle de 4,2%, cette progression s'observe dans tous les secteurs d'activité même si le secteur du tertiaire marchand n'a pas encore complètement retrouvé son niveau du premier trimestre 2020 (218 720 salariés)

- 67 710 demandeurs d'emploi sont enregistrés en catégorie A au 3^{ème} trimestre 2021, avec une évolution de - 12,8% sur 1 an plus forte que celles observées aux niveaux national et régional

Demandeurs d'emploi en catégorie A	2 ^{ème} trimestre 2021	3 ^{ème} trimestre 2021	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Alpes Maritimes	75 840	67 710	- 10,7%	-12,8 %

Zoom sur les jeunes : plan 1 jeune 1 solution qui produit des effets avec une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans

Demandeurs d'emploi moins de 25 ans Cat ABC	2 ^{ème} trimestre 2021	3 ^{ème} trimestre 2021	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Alpes Maritimes	11720	10670	- 9%	-14 ,8%

Zoom sur les séniors : une décreue qui se confirme au 3^{ème} trimestre

Demandeurs d'emploi Plus de 50 ans Cat ABC	2 ^{ème} trimestre 2021	3 ^{ème} trimestre 2021	Evolution sur 3 mois	Evolution sur 1 an
Alpes Maritimes	32 360	31 970	-1,2%	-0,6%

Concernant l'activité partielle, la baisse est continue et notable depuis le mois de juin 2021, tant en nombre de salariés concernés qu'en nombre d'heures indemnisées, après une très forte mobilisation du dispositif en 2020 et jusqu'en mai 2021.

L'activité partielle a vu ses taux de prise en charge baisser progressivement y compris pour les secteurs protégés ; le dispositif continue à être ouvert aux entreprises à des conditions plus restrictives (limitation des durées, taux d'allocation fixé à 36% sauf cas particuliers ..) il peut être mobilisé **sur justificatifs** :

- pour les personnes vulnérables qui doivent être maintenues à l'isolement (cf décret n° 2021-1162 du 8 septembre 2021)
- ou pour garde d'enfants si les établissements d'accueil des enfants sont fermés en cas de Covid
- ou pour la garde des enfants de moins de 16 ans qui doivent être isolés.
- ou pour des secteurs fermé ou quai fermés

Lorsque les entreprises font face à une baisse durable d'activité ou lorsque les perspectives sont incertaines, **l'activité partielle de longue durée (APLD)** constitue un dispositif plus adapté. Plus de 500 demandes ont été déposées dans le département, principalement par des entreprises des secteurs de l'hébergement restauration, du transport, du commerce, de la réparation automobile .. ce qui traduit une bonne mobilisation de cette mesure dont les professionnels ont bien compris l'intérêt ; cette mesure s'accompagne d'engagements en matière de maintien en emploi et de formation pour les salariés ; 68

branches professionnelles ont à ce jour conclu des accords APLD dont 63 ont été étendus par le ministère du travail de l'emploi et de l'insertion, ce qui permet une mise en œuvre facilitée de ces accords étendus dans les petites entreprises .

Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Grasse intervient pour souligner que lors de la dernière commission qu'elle a organisée avec les professionnels du tourisme du département, un point a été fait sur la saison écoulée qui s'est révélée assez exceptionnelle avec un taux d'occupation des hôtels de 76%, une fréquentation de la clientèle mieux répartie qu'en début de saison. Cependant, le secteur HCR a largement eu recours au prêt garanti par l'Etat (PGE) et s'inquiète de la cinquième vague et de l'obligation de remboursement de ce PGE qui va arriver dès avril 2022. Certains établissements vont rester fermés pour les vacances d'hiver, du fait notamment de difficultés de recrutement.

Le secteur de l'événementiel se trouve à nouveau très pénalisé avec l'annulation de beaucoup de manifestations prévues en fin d'année. la concertation continue avec ces secteurs sur les conditions de prise en charge en activité partielle.

S'agissant des difficultés de recrutement M Gilquin, directeur de la mission locale du pays de Grasse évoque des difficultés de recrutement que rencontrent certaines stations de ski (Valberg, Gréolières) dont la main d'œuvre saisonnière habituelle a pu être « captée » par d'autres stations concurrentes, contexte aggravé par l'absence de solution d'hébergement proposée sur place à cette main d'œuvre saisonnière.

M Delemotte souligne l'intérêt de travailler de manière pragmatique et décloisonnée, au plus près des territoires avec les prescripteurs pour apporter des réponses concrètes aux problématiques particulières.

2. Plan de réduction des tensions de recrutement (Mme Ellena)

Mme ELLENA directrice territoriale de Pôle Emploi présente ensuite le plan de réduction des tensions sur le marché du travail destiné à accompagner la reprise économique vigoureuse , plan officiellement annoncé par M le Premier Ministre en septembre 2021 mais qui a été de fait déployé depuis juin dans le département en direction des secteurs en tension (HCR, commerce, BTP, Santé /SAP, transport logistique) et donne de premiers résultats.

Ainsi à fin octobre, ce sont 68000 retours à l'emploi qui ont été enregistrés sur des contrats de plus d'un mois.

Trois axes principaux structurent ce plan :

- renforcer la montée en compétence et les reconversions des salariés en entreprise (FNE formation, Transition collective)
- amplifier l'effort de formation en direction des demandeurs d'emploi (les actions du Plan d'Investissement dans les Compétences)
- déployer un plan spécifique et massif pour les demandeurs d'emploi de longue durée qui comporte le renforcement de l'offre existante et la mise en place de nouveaux services pour prendre en charge le sujet de la santé, de la retraite, proposer des parcours de remobilisation .Ce sont 28000 demandeurs d'emploi de longue durée qui vont être concernés dans le département .

Est particulièrement soulignée l'approche partenariale de la déclinaison de ce plan d'actions.

Mme Ellena remercie le Conseil Départemental pour son implication dans ce plan avec un gros travail de qualification de fichiers BRSA qui va permettre d'aller plus vite dans le traitement des situations.

M Morini directeur de l'insertion du Conseil Départemental annonce que le SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi) avance sur les actions menées avec les membres du consortium : journées de l'emploi qui ont concerné 700 usagers et à la suite desquelles un taux de sortie en emploi de plus de 30 % a été constaté ; ces manifestations sous forme de journées dédiées sur les territoires seront renouvelées en 2022.

Un travail est actuellement en cours avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et pôle Emploi sur le

thème des modes de garde pour répondre aux difficultés des usagers.

La collectivité met aussi en place avec ses partenaires une plateforme de mobilité qui combinera des aides aux permis, des aides à la mobilité individuelle et collective, des solutions pour les horaires particuliers.

M Morini indique que le département enregistre la plus forte baisse du nombre de foyers RSA de la région PACA : le nombre de foyers RSA a été ramené à 22 300.

3. Point d'avancement du plan 1 jeune, 1 solution (M Delemotte)

M Delemotte rappelle que ce plan a constitué depuis juillet 2020 une priorité et se réjouit de constater que les objectifs ambitieux qui avaient été fixés sont en bonne voie d'atteinte.

En matière d'accompagnement des publics jeunes éloignés de l'emploi , la garantie jeunes et l'accompagnement intensif jeunes ont permis d'accueillir plus de 2500 jeunes dans chacune de ces modalités ; il salue l'effort des missions locales et de pôle emploi qui ont été au rendez-vous avec des objectifs qui avaient été doublés dans le cadre du plan de relance ; à terme, ces deux accompagnements devraient disparaître pour être remplacés à compter du 1^{er} mars 2022 par le contrat d'engagement jeunes (CEJ).

La mobilisation des contrats aidés (PEC , CIE jeunes) a permis de stimuler efficacement les mises en emploi des jeunes notamment dans le secteur marchand .

Axe central du plan en faveur des jeunes, l'alternance a connu une croissance très dynamique dans le département, en particulier pour ce qui concerne l'apprentissage, plus de 8200 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2020 et ce volume devrait être dépassé à fin décembre 2021.

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'alternants instituée en juillet 2020 est reconduite jusqu'au 30 juin 2022 et se trouve élargie depuis novembre 2021 aux employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation.

M POMA pour l'UPE 06 demande à ce que soit précisé le nombre de contrats de professionnalisation conclus : en cumul depuis juillet 2020 et au 2 novembre 2021, ce sont 983 aides exceptionnelles à l'embauche en contrat de professionnalisation qui ont été enregistrées dans le département, 12532 en apprentissage.

4. Focus sur les actions emploi menées dans les quartiers prioritaires de la ville (M Delemotte , Mme Ellena)

Les emplois francs : ce dispositif est étendu à tous les départements depuis janvier 2020 : au 14 novembre 2021 225 contrats ont été conclus sur un objectif de 341.

Cette mesure concerne spécifiquement le public QPV : il suffit de recruter en CDI ou CDD d'au moins six mois une personne habitant en QPV. Il n'y a pas d'autres conditions. L'aide est de 5000 €/an pendant 3 ans pour un CDI ; 2500 €/an pour un CDD (6 mois minimum).

Cette mesure a été prorogée pour une année.

M. Delemotte indique la part des publics issus des QPV dans les dispositifs d'accompagnement intensif des jeunes qui représente plus de 13% des jeunes accompagnés en garantie jeunes par exemple.

Sont citées les actions menées dans le cadre du PIC prépa apprentissage qui ont vocation à orienter les jeunes vers l'apprentissage, à aider à la définition du projet professionnel dans ce cadre.

Mme Ellena et Mme Blanc Le Bayon présentent ensuite les actions soutenues dans le cadre du PRIC (pacte régional d'investissement dans les compétences) et leurs premiers résultats, aussi bien sur l'axe

transverse qui a pour objectif d'expérimenter et d'innover avec de nouvelles méthodes d'apprentissage que sur les axes 1 et 2 du PRIC visant les actions de formation.

Ces actions de formation peuvent se tenir au sein même des quartiers prioritaires de la ville pour en faciliter l'accès ; il s'agit aussi via les Places de l'emploi d'aller à la rencontre des résidents des quartiers prioritaires de la ville pour faire découvrir des métiers porteurs, promouvoir des opportunités de formation.

5. Pacte Ambition en faveur de l'insertion par l'activité économique (Mme BALDY)

Le nombre de structures d'insertion par l'activité économique a augmenté de plus de 16% dans le département depuis 2018.

La dynamique de croissance du secteur a été soutenue par les moyens importants mobilisés pour développer le nombre d'aides aux postes et encourager l'émergence de nouveaux projets répondant aux besoins des territoires.

Des simplifications apportées par les décrets d'août 2021 et l'arrêté de septembre 2021 réforment en profondeur le secteur de l'IAE : on peut citer notamment la création de la plateforme de l'inclusion unique portail d'accès à l'insertion par l'activité économique, la création d'un pass IAE valable 24 mois (qui remplace l'agrément délivré par pôle emploi), l'instauration d'un CDI inclusion pour les publics âgés de plus de 57 ans à l'issue d'un parcours d'insertion, l'élargissement du nombre de prescripteurs et des critères d'entrée en parcours d'insertion, l'expérimentation du contrat passerelle qui va permettre des mises à disposition de publics en insertion dans des entreprises pendant deux fois trois mois

Deux entreprises de travail temporaire d'insertion sont venues témoigner de leur expérience :

L'une (T plus) représentée par sa directrice Mme Vial et Mme Franceschi sa responsable secteur Est a pu, dans le cadre de l'appel à projet du fonds de développement de l'inclusion (FDI) 2020, créer une antenne dans les vallées sinistrées où elle a recruté plus de 30 personnes en insertion, personnes habitant dans ces vallées qui participent ainsi aux travaux de reconstruction tout en se formant aux métiers de conducteurs d'engins de terrassement ou d'autres métiers du bâtiment.

L'autre (Isa intérim) représentée par son directeur M. Desplanques a apporté un témoignage sur le travail effectué avec le secteur des EHPAD et le secteur des aides à domicile, avec lesquels des mises à disposition ont pu être réalisées après que les salariés en insertion aient été formés, cette action étant soutenue conjointement par l'Etat et le conseil départemental ; à l'issue de ces mises à disposition certains salariés en insertion ont été embauchés en CDI.

Deux films réalisés par ces structures sont projetés.

Cette offre d'insertion et les nouvelles conditions d'accès à ces structures d'insertion doivent être mieux connues notamment par les conseillers et personnels en charge d'accompagner et orienter les publics.

Est signalée l'initiative prise en ce sens par Pôle emploi qui a réalisé un film avec chacune des 42 structures d'insertion afin de mieux faire connaître et illustrer leur offre auprès des conseillers. De nouvelles initiatives seront prises en ce sens en 2022.

Un nouvel appel à projet du FDI devrait intervenir au cours du premier trimestre 2022 pour poursuivre le développement de ce secteur en lien avec les besoins des territoires.

Le directeur de la DDETS
des Alpes Maritimes

François DELEMOTTE

